Réunion des Secrétaires Générales et des Secrétaires Généraux de parlement
Vendredi 21 mars 2025

Mme Despina Chatzivassiliou, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, souhaite la bienvenue aux Secrétaires Générales et Secrétaires Généraux à la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement à Strasbourg. C'est un grand honneur pour elle d'accueillir cette réunion à Strasbourg, six ans après la dernière organisée au siège du Conseil de l'Europe, la Conférence s'étant déroulée, entre-temps, à Athènes et à Dublin. Elle se réjouit de voir autant de délégations présentes, soit 58 délégations issues de 43 pays et de 19 assemblées parlementaires. Il était important que les Secrétaires Généraux disposent de cet espace pour partager leurs expériences et tirer des enseignements des meilleures pratiques de leurs homologues parlementaires.

1. PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. PROCÈS-VERBAL

Le projet de procès-verbal de la réunion tenue à Dublin le 29 septembre 2023 est approuvé.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PARLEMENTAIRES (CERDP), 2023-2024

Mme Sannaleena Lepola-Honig, Directrice Générale des partenariats pour la démocratie parlementaire du Parlement européen, représentant la codirectrice du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) du Parlement européen, remercie Mme Chatzivassiliou et transmet les salutations du Secrétaire Général du Parlement européen, M. Alessandro Chiocchetti, qui n'a pas pu être présent. Elle présente le rapport d'activité du CERDP pour la période 2023-2024 qui a été élaboré par le comité exécutif et est soumis aux Secrétaires Générales et Secrétaires Généraux pour approbation. Le CERDP continue à jouer un rôle crucial dans la promotion de la coopération entre les parlements européens. Il offre une plateforme unique d'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expertise, aidant ainsi les administrations parlementaires à relever les défis en constante évolution de notre époque. Au cours des deux dernières années, le CERDP est resté très actif, avec près de 700 demandes comparatives, générant près de 20 000 réponses. Cet échange de connaissances a permis aux parlements d'apprendre les uns des autres de manière efficace, sans obstacles bureaucratiques, et de répondre aux besoins concrets des parlementaires et du personnel parlementaire sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, la transparence, la sécurité, la protection de l'environnement et les politiques sociales. Ces thèmes ont été au cœur des interactions, démontrant ainsi la réactivité du réseau face aux nouveaux défis.

Au-delà des demandes comparatives, le CERDP a également maintenu son programme de séminaires, qui constitue un pilier essentiel de ces activités. Ces événements ont offert au personnel parlementaire une occasion inestimable de se rencontrer, de partager leur expertise et de renforcer leurs liens professionnels et personnels. Environ 900 membres du personnel ont participé aux séminaires du CERDP au cours de la période 2023-2024; si ces réunions virtuelles sont restées un outil utile, la participation en présentiel à ces événements est irremplaçable et permet aux participants de nouer des liens professionnels durables. Le succès du CERDP ne serait pas possible sans le dévouement et le travail acharné des correspondant·es du réseau au sein des parlements nationaux. Leur professionnalisme et leur engagement sont le moteur du CERDP. Il convient de remercier leurs administrations respectives pour le soutien sans faille qu'elles leur ont apporté dans leur travail. Dans le même temps, garantir le soutien et l'engagement continus des parlements nationaux envers le CERDP constitue un défi permanent et croissant. Elle lance un appel pressant aux Secrétaires Générales et Secrétaires Généraux pour qu'ils envisagent d'accueillir des événements du CERDP au sein de leurs parlements, en mettant l'accent à la fois sur l'intérêt collectif et la responsabilité partagée. Leur soutien est essentiel pour garantir la poursuite du succès de la coopération interparlementaire au sein du réseau.

4. PRIORITÉS ET PROGRAMME DU CERDP POUR 2025-2026

Mme Valérie Clamer, Cheffe du Service de la Séance, **de la gestion de l'information et des événements de l'APCE et codirectrice du CERDP**, présente les priorités et le programme du CERDP pour la période 2025-2026. Les 127 correspondant·es et correspondant·es adjoints du CERDP, issus de 63 chambres parlementaires de 53 pays, constituent l'épine dorsale du réseau. Le CERDP est une bibliothèque unique de données juridiques compilées à partir de plus de 6 000 demandes d'informations déposées par les parlements nationaux, le Parlement européen et l'APCE, qui sont mises à disposition en ligne sur le site Internet du CERDP depuis les 25 dernières années. Le travail du Centre revêt une grande pertinence car il anticipe les thèmes d'actualité dans les travaux des parlements nationaux. Le thème de discussion choisi pour cette réunion – les opportunités et les défis des technologies d'intelligence artificielle pour les parlements – en est une parfaite illustration, car la plateforme du CERDP a commencé à rassembler des informations dans ce domaine il y a environ quatre ou cinq ans et propose des informations détaillées et constamment mises à jour que les parlements nationaux peuvent utiliser.

Les priorités et le programme du CERDP pour la période 2025-2026 s'inscrivent pleinement dans la lignée des initiatives précédentes et correspondent parfaitement aux questions d'intérêt pour les parlements nationaux. Le réseau s'efforce de maintenir le rythme de six séminaires par an en présentiel, en plus des webinaires. Les thèmes retenus portent sur l'intelligence artificielle et l'innovation numérique, la structuration des données, la gestion de l'information, la recherche documentaire et l'accès aux archives, ainsi que la procédure législative qui doit être modernisée.

Les priorités du CERDP visent à optimiser ses activités. La première priorité vise à encourager la participation active de tous les correspondant·es du CERDP à ses activités, notamment le développement des échanges d'informations, mais aussi le soutien à l'organisation de séminaires. Deuxième priorité : renforcer l'accessibilité de l'information et optimiser son utilisation, grâce à la modernisation continue du site web du CERDP, au développement de pages thématiques sur le site, mais aussi en améliorant la mise à disposition des parlements nationaux des synthèses finales des réponses reçues aux questionnaires, afin de permettre une meilleure exploitation de ces réponses. Troisième priorité : encourager le personnel parlementaire à tirer le meilleur parti possible des opportunités offertes par le réseau, notamment en organisant des séminaires adaptés aux besoins de ce personnel sur la base des propositions des parlements nationaux. La quatrième priorité du Centre vise à développer les contacts avec d'autres réseaux d'échanges parlementaires, tels que l'IPEX, l'IFLA, l'IPU Parline et la CIP, dans le but non seulement d'éviter les doublons, mais aussi d'identifier d'éventuels domaines de synergies.

Elle conclue en remerciant les Secrétaires Générales et les Secrétaires Généraux pour leur soutien, notamment en les invitant à proposer que leur parlement accueille une réunion ou un séminaire thématique, en mentionnant tout particulièrement le Parlement suisse, qui accueillera la prochaine conférence annuelle du CERDP à l'automne prochain, après le Parlement irlandais en 2024, le Parlement britannique en 2023, et le Parlement arménien en 2022.

Mme Despina Chatzivassiliou rappelle que, à l'ouverture de la Conférence ce matin, les Présidentes et Présidents de Parlement devront prendre note de l'approbation de ces deux documents présentés par le CERDP.

5. OPPORTUNITÉS ET DÉFIS DES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LES PARLEMENTS

M. Fabrizio Castaldi, Secrétaire Général de la Chambre des députés italienne, présente les nouveaux projets d'IA en cours de développement au sein de la Chambre des députés. La technologie modifie profondément la vie de chacun·e et redéfinit les relations, y compris celles entre les parlements et les citoyen·nes. À la suite d'une étude, la Chambre des députés avait lancé l'année précédente un appel à projets visant à mieux organiser la documentation parlementaire et à favoriser l'information des citoyen·nes. Trois projets ont été sélectionnés :

- **NORMA** : un assistant IA qui soutient les activités des observatoires législatifs, génère automatiquement des rapports à l'intention du personnel et des citoyen·nes, et rédige des amendements conformément aux normes ; il est capable de reformuler les amendements et de les expliquer en langage naturel ;

- **GenAI4Lex** : un outil d'IA générative conçu pour aider les député·es et faire progresser la numérisation du processus législatif. Il aide les député·es à rédiger des amendements, permet la

recherche et l'interrogation intelligentes des dossiers de recherche et des rapports de consultation liés aux projets de loi ;

- **DepuCHAT** : un outil qui permettrait aux citoyen·nes de s'informer sur les activités des député·es.

La réussite de l'utilisation de l'IA générative dépend de la disponibilité de données bien structurées et d'une base de connaissances fiable. Les projets sont conçus pour être indépendants de tout modèle particulier, ce qui permet de tester et de sélectionner différents grands modèles linguistiques (LLM) en fonction de leurs performances et de leur coût. Le développement se concentre à la fois sur la création de prototypes à partir de modèles existants et sur l'entraînement d'un modèle retenu à long terme. La technologie de l'IA étant encore immature et en pleine évolution, des tests rigoureux et des contrôles de conformité sont indispensables avant que toute solution parlementaire basée sur l'IA puisse être mise à la disposition du public.

En réponse à une question de **Mme Uršula Zore Tavčar, Secrétaire Générale de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie**, qui demande si le Parlement italien est ouvert à une coopération afin d'obtenir des informations plus précises sur ces projets, **M. Fabrizio Castaldi** fait part de l'ouverture de son parlement à une collaboration bilatérale.

M. Bodo Bahr, Secrétaire Général de la Conférence parlementaire de la mer Baltique, s'enquiert des coûts liés au projet. **M. Fabrizio Castaldi** explique qu'au cours des quatre dernières années, la Chambre a mené un vaste processus de recrutement et compte désormais de nombreux et nombreuses jeunes expert·es. La collaboration avec les universités publiques contribue à réduire les coûts, et la combinaison de ressources internes avec une coopération entre les secteurs privé et public favorise une approche interinstitutionnelle.

M. Antero Habicht, Secrétaire Général du Parlement estonien, décrit comment les Secrétaires Générales et les Secrétaires Généraux explorent en permanence des moyens d'améliorer l'efficacité, et indique que l'IA est déjà utilisée au Parlement estonien pour rédiger les procès-verbaux des séances plénières, un nombre croissant de commissions adoptant cet outil, et qu'il est également prévu que l'IA rédige de brèves conclusions. Plusieurs services ont contribué au développement d'un outil de recherche pleinement opérationnel, adapté au système estonien, qui aide les député·es en résumant les lois et les règlements. L'IA est également reliée au Règlement intérieur, ce qui permet aux député·es d'interroger l'outil à ce sujet. Si les outils d'IA facilitent le travail et ne se limitent pas aux services informatiques, ils doivent compléter l'expertise humaine et non la remplacer. Le défi consiste désormais à trouver un équilibre entre le potentiel de l'IA et les préoccupations en matière de sécurité et d'éthique.

Mme Uršula Zore Tavčar, Secrétaire Générale de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie, souligne que la Slovénie n'est pas à l'avant-garde de l'utilisation de l'IA. Au départ, le Parlement était réticent, considérant l'IA comme un outil dangereux, mais la situation a évolué et il existe désormais une volonté d'intégrer l'IA dans le travail quotidien. Elle met en avant les défis éthiques posés par l'IA et la nécessité de former à son utilisation. Elle note que ChatGPT a été introduit il y a quelques années et que certain·es député·es ont même déclaré que leurs discours ont été générés par l'IA. Elle souligne l'importance d'apprendre à utiliser l'IA de manière responsable et à son avantage, car en fin de compte, c'est l'utilisateur qui est responsable des données générées.

Elle décrit deux outils utilisés au Parlement slovène : un système de reconnaissance vocale, désormais utilisé pour la sténographie en temps réel des procès-verbaux, y compris la reconnaissance de l'oratrice ou de l'orateur ; et « Parlameter », développé en collaboration avec des ONG, qui fournit des analyses d'informations (telles que la durée des discours, ainsi qu'un soutien aux questions d'égalité entre les sexes). Si l'IA favorise les opportunités de coopération interparlementaire et de bases de données communes, elle comporte également des risques. Elle conclut en rappelant que les principes démocratiques fondamentaux, notamment la volonté du peuple, ne doivent pas être sacrifiés au profit de la technologie : la démocratie doit être constamment préservée.

M. Lorenzo Mannelli, Directeur Général des technologies de l'information et de la cybersécurité du Parlement européen, décrit l'IA non seulement comme un outil technologique, mais aussi comme un vecteur de progrès majeur. À ce jour, environ 70 cas d'utilisation différents ont été recensés, à des stades de maturité variés, dont beaucoup sont encore au stade expérimental. Il souligne l'importance d'aligner toutes les activités liées à l'IA sur une stratégie cohérente reposant sur six principes directeurs : la responsabilité éthique, une approche centrée sur l'humain, la sécurité et la confidentialité des données, la durabilité, l'innovation continue et la gouvernance collaborative. La gouvernance comprend un comité de gouvernance de l'IA, un groupe de pilotage inter-DG et un centre de compétences en IA dédié au développement technique. Concernant la modernisation du site web du CERDP, il souligne la nécessité de refondre le site géré par l'UE, dont l'achèvement est prévu d'ici novembre 2025.

Mme Despina Chatzivassiliou présente les récentes améliorations apportées au processus de transcription des séances plénières de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : la technologie a permis d'accélérer le processus de 90 % et d'améliorer la cohérence de 75 %, ce qui s'est traduit par une économie de 340 000 euros (environ 5 % du budget). Elle explique que la vérification humaine reste nécessaire : lors d'un essai récent, 100 textes résumés par l'IA ont été vérifiés par un consultant externe, ce qui a montré que l'IA peut aider à mettre en évidence des problèmes mais nécessite toujours une supervision humaine. Elle évoque également des projets pilotes utilisant l'IA pour la rédaction de résumés de textes adoptés et l'adoption d'une approche de «preuve de concept».

M. Bodo Bahr confirme que l'IA joue un rôle considérable dans les travaux parlementaires. Il reconnait les risques existants liés à cette technologie, mais fait valoir que l'inaction n'est pas une option. Selon lui, l'IA n'est ni une solution miracle ni une menace, mais un outil à déployer de manière réfléchie.

M. Alessandro Goracci, Secrétaire Général adjoint du Sénat italien, présente les applications de l'IA au sein du Sénat, notamment la rédaction de procès-verbaux assistée par l'IA, la reconnaissance vocale automatique, la traduction automatique, le suivi des sources, ainsi que l'analyse et l'évaluation des politiques. L'IA peut également être utilisée pour les prévisions et l'analyse prédictive. Au Sénat, la discussion s'articule autour de trois points : le rôle irremplaçable des travailleur·euses (éthique), la sécurité des données et les risques de manipulation (y compris la nécessité d'investir pour prévenir les intrusions dans les données), ainsi que l'aspect organisationnel, à savoir l'importance de définir clairement les compétences attribuées à l'IA. Il propose de partager des modèles de gouvernance et des connaissances, suggérant même que ces échanges aient lieu à Strasbourg.

Mme Silke Albin, Secrétaire Générale adjointe du Parlement allemand, fait état de l'utilisation de l'outil Whisper d'OpenAI pour transcrire les réunions. Elle constate un impact sur la satisfaction professionnelle des employé·es et décrit le travail de son centre de coordination de l'IA au sein de la division informatique, qui organise des ateliers et diffuse des informations en interne. Elle souligne que l'utilisation du chatbot «Deepseek», originaire de Chine, est expressément interdite au sein de l'administration du Bundestag.

Mme Jaqueline Kucera, s'exprimant au nom de M. Philippe Schwabe, Secrétaire Général de **l'Assemblée fédérale suisse**, évoque le défi posé par la surcharge d'informations et les exigences parlementaires croissantes, soulignant la nécessité de disposer d'outils pour aider le personnel. Elle salue l'intérêt des séminaires du CERDP sur l'IA et appelle à une collaboration européenne plus étroite, notamment en matière de création d'outils communs, tout en soulignant le rôle central du jugement humain et de la démocratie.

M. Simon Burton, Greffier de la Chambre des lords, s'exprimant au nom des deux chambres, souligne l'importance de l'engagement du parlement envers la vérité, citant l'exemple de groupes de pilotage composés à la fois de membres du personnel informatique et de responsables des procédures. Des directives ont été émises à l'intention des parlementaires, le personnel trouvant un équilibre entre le développement d'outils internes et l'utilisation des systèmes Microsoft. Il insiste sur l'intérêt d'un engagement stratégique entre les Secrétaires Généraux, soulignant l'opportunité d'apprendre les uns des autres et de se soutenir mutuellement.

M. Kyrre Grimstad, Secrétaire Général du Parlement norvégien, décrit l'approche de la Norvège non pas comme celle d'un pionnier, mais met l'accent sur l'intégration progressive, étape par étape, des technologies d'IA. Les utilisations actuelles comprennent la classification de documents et la reconnaissance vocale. Le parlement lance actuellement un système numérique pour le processus parlementaire, intégrant certaines technologies d'IA, notamment pour rationaliser les textes de propositions de loi entre le gouvernement et le parlement, ce qui améliore l'efficacité. Il souligne les limites des grands modèles linguistiques (LLM) pour la langue norvégienne, car ces modèles sont principalement entraînés sur des données en anglais, ce qui affecte leur précision. En réponse, ils collaborent avec d'autres organisations et universités pour développer un modèle linguistique spécifiquement entraîné sur des données norvégiennes de haute qualité. Cela devrait améliorer la rédaction de documents, le traitement des demandes de renseignements et la précision globale des outils d'IA au sein du parlement, et servir plus largement la société norvégienne.

Mme Kristina Hafoss, Secrétaire Générale du Conseil nordique, évoque le développement rapide de l'IA et souligne les risques d'utilisation abusive ainsi que la nécessité d'une réglementation internationale. Elle salue la rapidité d'adaptation des parlements et informe les participant·es de la création d'un centre nordique dédié à l'IA, destiné à élaborer des lignes directrices et à partager les connaissances. Elle insiste sur l'importance de réunir le personnel technique afin d'optimiser l'apprentissage.

M. Éric Tavernier, Secrétaire Général du Sénat français, présente les avancées en matière de rédaction des procès-verbaux, ainsi que la mise en place d'un système interne de gestion des textes et des procès-

verbaux, accordant la priorité à la sécurité et à la propriété des données. Il souligne les difficultés liées à l'incapacité de l'IA à saisir certaines nuances, telles que l'ironie et l'humour, ce qui peut entraîner des malentendus. En revanche, la classification des amendements fonctionne bien. Le Sénat français travaille à l'élaboration d'une charte sur l'IA et adopte une approche restrictive en interdisant toute application de l'IA sauf autorisation expresse.

Mme Despina Chatzivassiliou conclut la réunion en soulignant la nécessité vitale d'une collaboration continue et à plusieurs niveaux entre les expert·es européen·nes en informatique et en IA au sein des parlements. Elle met en avant le rôle pionnier du Conseil de l'Europe dans le lancement de la première Convention-cadre internationale sur l'intelligence artificielle, dédiée à la sauvegarde de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle souligne également l'importance de la ratification de cette Convention par les États membres, qui vise à garantir que l'être humain reste au cœur des développements en matière d'IA.